

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 14

Artikel: Le Belvédère de Montbenon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cent mille tonneaux. Elle emploie couramment 250,000 matelots.

Après l'Empire britannique, le plus grand, sinon le plus peuplé, est l'Empire russe, qui occupe une superficie de 22,400,000 kilomètres carrés et dont la population s'élève à 124 millions d'habitants.

Le suffrage universel. — Nous lisons l'autre jour, dans l'*Illustration*, une chronique fort intéressante démontrant à l'évidence que le suffrage dit « universel » est aussi peu universel que possible, témoin les chiffres suivants : « La France, dit ce journal, compte 38 millions d'habitants. Combien y a-t-il d'électeurs ? Un peu plus de dix millions, c'est-à-dire 26 % seulement de la population. Ces 10 millions d'électeurs inscrits prennent-ils part au vote ? Il s'en faut de beaucoup. La moyenne générale pour cent est, en 1876, de 24,03 ; en 1877, de 18,61 ; en 1881, de 31,38 ; en 1885, de 22,49 ; en 1889, de 23,36... mettons tout en gros 24 % ». Et notez que dans certains départements le chiffre des abstentions s'élève parfois jusqu'à près de 50 %. Donc, en résumé, 20 votants sur 100 habitants ; un cinquième de la population exprimant un vote au nom des intérêts collectifs ! Et, dans nos assemblées, des représentants qui ne représentent presque jamais plus d'un dixième de population !... Est-ce le suffrage universel, cela ? Non, c'est, en fait, le suffrage restreint, excessivement restreint. »

Armement et équipement du soldat romain. — Voici un fragment d'un article sur les institutions militaires chez les divers peuples, qui donne de curieux détails sur l'armement et l'équipement des armées romaines :

« C'est dans les jambes du soldat, disait le maréchal de Saxe, qu'est tout le secret des manœuvres et des combats. »

N'est-ce pas aussi dire qu'il est dans le fardeau, et que celui-ci doit être pris en sérieuse considération dans le choix des hommes appelés sous les drapeaux ?

Le général Rogniat a trouvé que le soldat romain portait quatre-vingt-dix livres. La vérité est qu'aucun document historique ne permet d'évaluer avec quelque précision le poids dont il s'agit. Tout ce que nous savons, c'est que le soldat romain portait un casque et une longue épée à gauche, une épée courte à droite, un bouclier et un javalot. En campagne, il était en outre chargé d'une bêche, d'une scie, d'une faux, d'un panier, d'une courroie destinée à lier les prisonniers, enfin de ses ustensiles de cuisine.

Souvent il portait pour dix-sept, quelquefois pour trente jours de blé ou biscuit ; dans quelques circonstances, il était chargé de trois ou quatre palissades. Pendant la marche, le casque suspendu à l'épaule droite, tombait sur la poitrine ; le bouclier était fixé à l'épaule gauche. Le soldat est ainsi représenté sur la colonne Trajane, et c'est cet énorme fardeau qui fait dire à l'historien Joseph que le soldat romain est chargé comme un mulet.

Pendant le combat, le fardeau était déposé à terre ; c'est ce qui s'appelait *Sarcinas concicere*.

L'origine des confetti.

Nous avons parlé dernièrement du triste sort de nombreux ouvrages littéraires et scientifiques transformés en confetti par des libraires parisiens, à l'occasion du carnaval. Aujourd'hui, le *Petit Parisien* nous fournit l'occasion de renseigner nos lecteurs sur l'origine de ces petits brins de papier qu'on se jette si stupidement à la figure dans presque toutes les fêtes. Voici ce que nous dit le journal que nous citons :

Ce n'est pas d'hier que date l'apparition des confetti à Paris. Avant d'envahir la rue, ils s'étaient révélés à nous dans une fête que donna le Casino de Paris en décembre 1891. Ils y eurent pour parrain et pour introducteur M. Lué, un maître bien connu en l'art de décorer et d'animer les fêtes galantes. Dans son désir de trouver un « clou » pour la redoute qu'il organisait, il se rappela le succès d'un bal de bienfaisance qui avait eu lieu quelques années auparavant à la *Canobbiana* de Milan, — c'est le Théâtre-Lyrique aujourd'hui, — bal pendant lequel une bataille de confetti d'un nouveau genre avait mis en joie tous les danseurs. Songeant à procurer aux Parisiens le même plaisir, M. Lué demanda à un correspondant de Milan des renseignements sur la fête de la *Canobbiana*, mais ce fut en vain. Finalement, une fabrique de papier de la même ville put lui offrir des déchets ou petites coupures de papier blanc semblables à ceux qui avaient servi à la bataille de confetti du bal de bienfaisance.

Ces déchets n'étaient autres que de petites rondelles détachées à la machine des larges feuilles de papier que, dans les magnaneries, on a l'habitude de placer, percées de trous, sur les claies d'osier chargées de vers-à-soie lorsque l'on renouvelle leur provision de feuillage, les trous permettant aux vers de traverser la feuille de papier-carton pour venir dévorer, au-dessus, la nouvelle pittance de mûrier qui leur est apportée.

A la prière de M. Lué, dix kilos de ces déchets lui furent envoyés. C'étaient nos premiers confetti. Quand ils arrivèrent au dépôt de Bercy, la douane se montra perplexe sur les droits qu'il convenait de faire payer pour cette singulière marchandise, non prévue par les tarifs.

— Ce sont de simples déchets de papier, affirmait M. Lué. Et il n'y en a pas pour plus de cent sous.

— Nous sommes tenus d'écrire à l'envoyeur pour nous en informer, lui répondirent les employés de la douane. En attendant, déposez 100 francs en garantie et vous pourrez disposer de l'envoi qui vous est fait.

Comme on était à la veille de la fête où les confetti devaient jouer un rôle, les 100 francs furent déposés. Mais l'on voit qu'il s'est fallu de peu qu'arrêtés à la douane, les confetti, traités en suspects, ne fussent abandonnés au triste sort des déchets et à jamais perdus pour la gaieté contemporaine. Ajoutons que trois semaines plus tard la douane avisait M. Lué qu'il n'avait à régler que 60 centimes de droits et qu'il pouvait retirer l'argent mis en dépôt.

La fête fut brillante. Une centaine de paquets de confetti avaient été mis par la direction du Casino à la disposition des amateurs ; d'autres confetti, dont s'étaient munis les spectateurs de la galerie, firent merveille contre les danseurs et les promeneurs. La bataille eut des péripéties héroïques dont la presse se fit l'écho.

Détail bien moderne : trois jours après, un industriel prenait, à l'insu de M. Lué, un brevet d'inventeur de confetti, qu'il céda immédiatement à un autre industriel moyennant 25,000 francs, en limitant à trois ans la durée de cette cession et à 200,000 kilos par an la quantité de confetti qui seraient fabriqués. Mais bientôt d'autres genres de confetti surgissaient et leur fabrication finissait par appartenir à tout le monde.

Tels sont les curieux renseignements donnés par M. Lué lui-même sur l'origine des confetti dont il fut l'introducteur en France. L'invention des confetti de papier est, comme on l'a vu, toute italienne. Elle remonte exactement à l'année 1883, si j'en crois une lettre qui m'a été adressée par un ami de l'inventeur. Celui-ci, grand industriel milanais, est mort il y a un an.

Les confetti qu'il créa, avec les rondelles fournies par les fabricants de cartons percés à l'usage des éleveurs de vers-à-soie, furent dénommés par lui *coriandoli di Cartagine* (coriandres de Carthage ou Carthagène). En Italie, on appelle *coriandoli* les petites boules de plâtre que l'on se jette en temps de carnaval et qui, primitivement, étaient des fruits ou graines de coriandre. Comme les *coriandoli* de M. Mangili étaient en papier-carton (*carta*) ; il pensa qu'il était plaisant de les désigner, par un jeu de mots, sous le nom de *coriandoli di Cartagine*.

Remarquons ici qu'en italien *confetti* signifie dragées et ne peut s'entendre des petites rondelles de papier dont j'écris l'histoire. Mais ne soyons pas trop rigoureux sur le vrai sens de ce vocable exo-

tique. Quoi que fassent les étymologistes, les *coriandoli* de M. Mangili resteront pour nous les joyeux confetti de nos jours de liesse populaire. Nos sympathies n'en seront pas moins acquises à l'inventeur des *coriandoli di Cartagine* et à leur introduction en France, car nous leur devons la résurrection de notre carnaval.

VALENSOL.

Plus de chauves !

Qu'on se rassure, il ne s'agit pas ici d'une vulgaire réclame, mais bien d'une découverte très sérieuse faite par le docteur Sabouraud et communiquée l'autre jour à la Société de dermatologie. Le savant docteur serait parvenu, assure-t-on, à déterminer le microbe de la calvitie. Et le dit microbe qui, depuis tant de siècles, se prélassait tranquillement en son repaire, et toute la colonie microbienne, qui infestait le follicule de tant de crânes, vont être sommés de déguerpir... Chauve qui peut !

Jusqu'à présent, l'état du chauve était généralement très mal considéré. Les journalistes blaguaient assez volontiers les « boules de billard » de quelques honorables sénateurs. Les rapins prétendaient que tels de leurs professeurs avaient coutume de se mettre « le genou sur la tête. » Mille plaisanteries sur les porteurs de perruque étaient devenues légendaires.

Il va falloir en rabattre. Tout le monde aura des cheveux désormais. Oui, mesdames ! des cheveux qu'il ne sera pas nécessaire d'aller emprunter aux Chinoises ou aux Napolitaines ; des cheveux à soi, qu'on n'aura plus crainte de voir s'éclaircir ou disparaître sous l'action des brosse, des fers à friser et des liquides corrosifs de maintes parfumeries.

Adieu les perruques, adieu les nattes fausses, adieu les recettes de toutes sortes qui avaient la prétention de faire pousser des moissons capillaires sur les terrains les plus arides !

C'est un krach pour les coiffeurs. Mais j'y songe : Quand il sera si facile à tout le monde d'avoir le crâne plus touffu qu'Absalon, la calvitie n'aura-t-elle plus d'adeptes ? Que dis-je !... Elle en aura peut-être plus que jamais. Elle sera la ressource suprême de ceux qui veulent à tout prix se distinguer. Les snobs la mettront à la mode. Les poètes chevelus ne pouvant plus se faire remarquer autrement et craignant de passer inaperçus deviendront des poètes chauves. Et j'imagine que pour réparer le désastre que la science va leur causer, d'ingénieux coiffeurs ne tarderont pas à trouver quelque produit « infallible » destiné à combattre, à arrêter même pour toujours la... pousse des cheveux !

(Annales politiques et littéraires.)

Le Belvédère de Montbenon. — Voici ce que nous lisons dans des notes tirées d'un ancien manuscrit, au sujet de ce mamelon de verdure, vendu tout récemment à M. Schmidt par la Commune de Lausanne :

A l'entrée de la promenade de Montbenon, joignant la porte du faubourg, il y avait une éminence appelée le *Boulevard*, qui était une antique façon de redoute, laquelle présentait deux faces, avec des meurtrières surmontées par une voûte qui terminait une espèce de plate-forme.

Cette antique masure avait été couverte par des terres qu'on avait arrangées dans un petit terre-plein aux quatre coins duquel on avait planté quatre grands arbres, avec des bancs. Ce lieu s'appelait le Belvédère ; il a dû être revêtu d'une muraille avec une terrasse autour du salon que forment les quatre arbres, ce qui fait un bel effet.

Chailly. — Nous empruntons au même manuscrit, dont nous regrettons de ne pouvoir indiquer la date, ces curieux détails sur le hameau de Chailly, à l'origine :

Ce hameau est au milieu de très bons fonds, quoique de pénible exploitation. La ville de Lausanne y